

13^{es} assises nationales DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

#AssisesANC

@Reseau_Eau

www.assises-anc.com

19 > 20
OCTOBRE
2016



AINTEREXPO

BOURG-EN-BRESSE - DÉPARTEMENT DE L'AIN

13^{es} assises nationales
DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

AINTEREXPO

BOURG-EN-BRESSE - DÉPARTEMENT DE L'AIN

www.assises-anc.com

19 > 20
OCTOBRE
2016

PANANC

PLAN D'ACTION NATIONAL
SUR L'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

RÈGLES ET BONNES PRATIQUES À L'ATTENTION DES INSTALLATEURS

Installations d'ANC
jusqu'à 20 équivalents -
habitants (EH) (1,2 kg/j DBO5)



Plan de la présentation

- 1. Le PANANC 2014 - 2019
- 2. Le GT formation des installateurs et concepteurs
- 3. Le guide « Règles et bonnes pratiques à l'attention des installateurs »

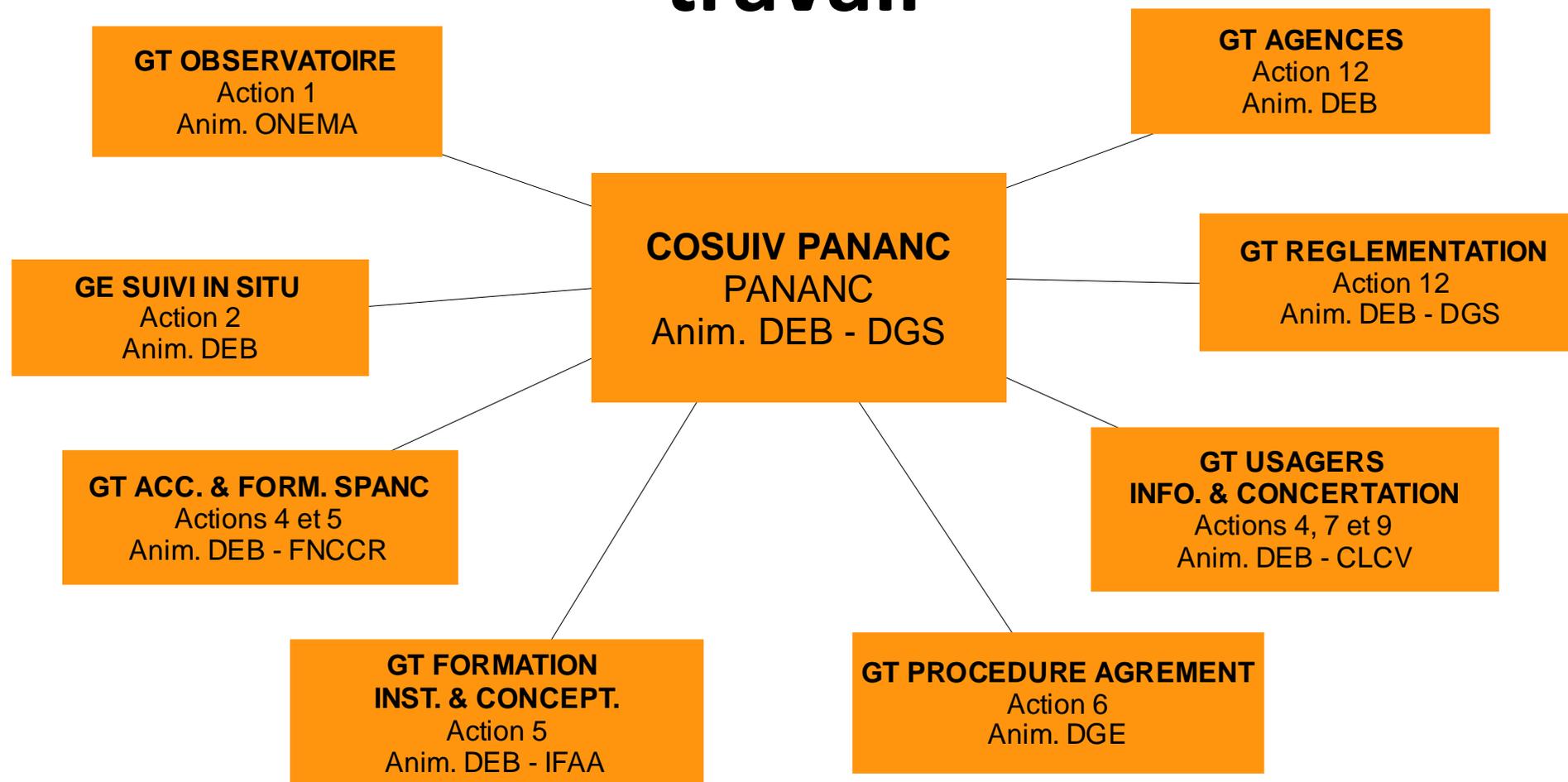
1.1. Le PANANC 2014-2019

- **Les principaux objectifs**
 - Améliorer l'application de la réglementation nationale
 - Rendre le domaine de l'ANC moins complexe pour l'utilisateur
 - Tendre vers un ANC plus fiable et plus durable
- **4 axes majeurs déclinés en 12 actions**
 - Améliorer les connaissances en ANC
 - Former et informer les acteurs de l'ANC
 - Garantir des installations durables et de qualité
 - Accompagner l'échelon local

1.2. Les acteurs du PANANC, une démarche collective élargie

- AFNOR
- Agences de l'eau
- AMF
- ANSATESE
- APMS
- ARTANC
- ATANC PACA
- CAPEB
- CEREMA
- CERIB
- CLCV
- CNATP
- CSN
- CSTB
- DEB
- DGCL
- DGE
- DGS
- FFB
- FNCCR
- FNSA
- GRAIE
- IFAA
- Irstea
- Offices de l'eau
- OIEau
- ONEMA
- RAE
- SYNABA
- UNANCO
- UNPG

1.3. Une organisation en groupes de travail





1.4. L'avancement des travaux

Un point d'avancement à chaque comité de suivi (2x/an)

ACTION	TACHES	GT ou ACTEURS ASSOCIES	FINANCEMENT	DELAI DE MISE EN ŒUVRE
AXE 1 : AMELIORER LES CONNAISSANCES EN ANC				
Action 1* : Construire une base de données nationale sur l'ANC : l'observatoire de l'ANC.	étude exploratoire sur les indicateurs ANC	FNCCR	convention DEB-FNCCR	réalisé (2012)
	étude de faisabilité de la mise en œuvre d'un observatoire ANC complémentaire à SISPEA	OIEau	convention ONEMA-OIEau	réalisé (2014)
	construire un observatoire de l'ANC (périmètre des données, modalités de collecte, besoins pour l'interface de production et de diffusion des données, ...)	GT observatoire	ONEMA (pour l'outil informatique)	fin 2016
Action 2* : Mettre en place un suivi des installations d'ANC en conditions réelles : le suivi in situ de l'ANC.	rédaction d'un protocole national de suivi in situ	IRSTEA	convention ONEMA-IRSTEA	réalisé (2014)
	présentation du protocole pour consultation auprès des acteurs concernés par ce suivi et échanges sur la méthodologie de suivi	GE suivi in situ	/	réalisé (2015)
	étude "Suivi des performances des filières"	CEREMA IRSTEA	DEB + convention ONEMA-CEREMA convention ONEMA-IRSTEA	fin 2017
	déploiement du suivi in situ à l'échelle nationale	Groupe National Public suivi in situ	IRSTEA + Agences + Collectivités (Départements et SPANC)	2017
	réflexion sur la pérennisation du suivi in situ	GE suivi in situ	/	2016

2.1. Le GT formation des installateurs en concepteurs

- **Objectifs :**
 - Renforcer **la coordination et les échanges d'informations** entre les ministères, les entreprises installatrices, les entreprises conceptrices et les organismes de formation en assainissement non collectif ;
 - Définir **les connaissances et les compétences nécessaires** à l'exercice de l'activité / du métier d'installateur et de concepteur ;
 - Proposer des **cahiers des charges nationaux de formation adaptés**, à mettre en relation avec les formations actuellement proposées sur le terrain, et déployer ces formations ;
 - Travailler en parallèle à la **valorisation des compétences** (VAE, chartes, qualifications professionnelles...) ;
 - Développer des **outils d'accompagnement** pour les installateurs et les concepteurs (guide de mise en œuvre, fiches sur les familles d'installations).
- **Membres :** APCMA, APMS, ATD 28, CAPEB, CD 53, CD 61, CNATP, CSTB, DEB, DGE, DGS, Eau fil de l'eau, FFB, FNSEA, IFAA, OIEau, SATESE 37, SYNABA
- **Animation :** DEB - IFAA

2.2. Les objectifs de productions du GT

- référentiel d'activité / de métier pour les installateurs / concepteurs
- cahier des charges pour la formation des installateurs / concepteurs
- guide de mise en œuvre**
- déploiement des formations pour les installateurs / concepteurs :
 - charte type
 - convention (ministères – organismes de formation) ?
 - qualifications professionnelles (entreprises / agents) ?
 - ...

AINTEREXPO

BOURG-EN-BRESSE - DÉPARTEMENT DE L'AIN

13^{es} assises nationales DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

www.assises-anc.com

19 > 20
OCTOBRE
2016

3.1. Le guide « Règles et bonnes pratiques à l'attention des installateurs »



AINTEREXPO

BOURG-EN-BRESSE - DÉPARTEMENT DE L'AIN

13^{es} assises nationales DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

www.assises-anc.com

19 > 20
OCTOBRE
2016

3.2. Les partenaires de la rédaction du guide



AINTEREXPO

BOURG-EN-BRESSE - DÉPARTEMENT DE L'AIN

13^{es} assises nationales
DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

www.assises-anc.com

19 > 20
OCTOBRE
2016

3.3. Mise en garde

Attention !



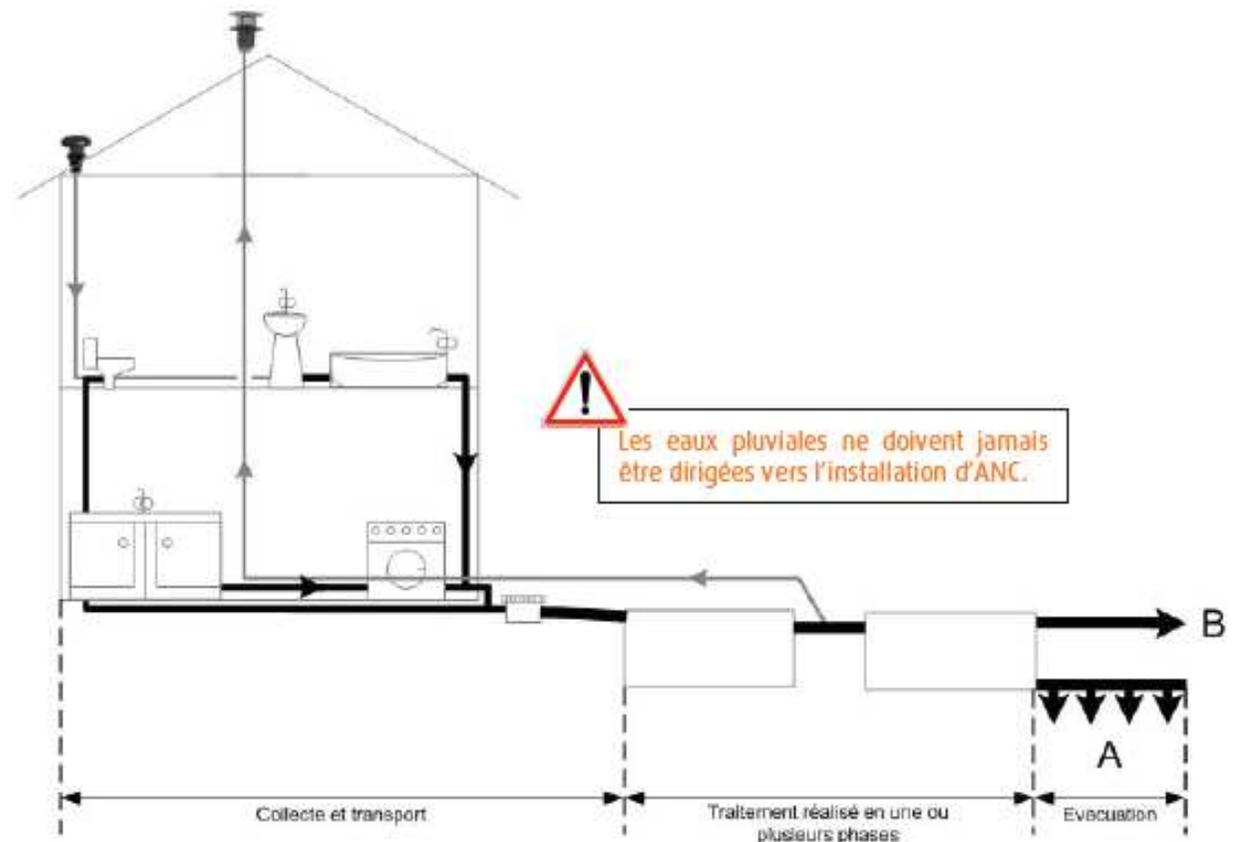
Ce guide énonce des principes généraux et ne se substitue pas aux documents de référence : norme NF DTU 64.1 et guides d'utilisation.

3.4. Contenu

- **PREAMBULE**
- **GLOSSAIRE**
- **FICHE 1 : PRINCIPES GENERAUX DES INSTALLATIONS D'ANC** : Composition d'une installation d'ANC, Grandes familles d'installations, Cas particulier des toilettes sèches
- **FICHE 2 : LES ACTEURS DE L'ANC** : Missions et responsabilité des acteurs, Missions et responsabilités de l'installateur, Assurances, Arrêt des travaux
- **FICHE 3 : ELEMENTS DE CONCEPTION** : Dimensionnement de l'installation, Implantation de l'installation, Implantation et dimensionnement des ouvrages
- **FICHE 4 : MISE EN OEUVRE** : Principes généraux, Filières traditionnelles, Filières agréées
- **FICHE 5 : INSTALLER EN TOUTE SECURITE** : Réalisation de fouilles, Conduite et circulation d'engins, Manutention de charges, Risques spécifiques aux interventions sur des installations existantes, Port des équipements de protection individuelle
- **FICHE 6 : RELATION AU CLIENT** : Devis, Réception des travaux, Conseils sur l'entretien et la maintenance
- **ANNEXES** : Réception des travaux, Exemple de schéma de l'installation à fournir à l'issue des travaux
- **POUR ALLER PLUS LOIN**

FICHE 1 : PRINCIPES GENERAUX DES INSTALLATIONS D'ANC

- L'installateur doit connaître :
 - le vocabulaire réglementaire
 - les différents éléments constituant une installation
 - les différents types de filières



FICHE 2 : LES ACTEURS DE L'ANC

- Un tableau pour bien comprendre les limites des missions et responsabilités de chaque acteur
- Précisions sur :
 - les missions et responsabilités de l'installateur
 - les assurances
 - les cas nécessitant un arrêt des travaux

	MISSIONS	ACTEURS	RESPONSABILITÉS	GARANTIES
1	Définition d'un besoin d'installation d'assainissement non collectif	Propriétaire de l'habitation à assainir	Déclare le nombre de pièces principales de son habitation et ses usages Se faire connaître auprès du SPANC	
2	Conception de l'installation d'assainissement non collectif	Concepteur (bureau d'études)	S'engage sur la ou les filières prescrites	Garantie décennale (10 ans)
3	Contrôle de la conception de l'installation d'assainissement non collectif	SPANC	Vérifie la conformité réglementaire du projet	
4	Mise à disposition des dispositifs et matériaux constituant l'installation	Fabricant, distributeur	Met à disposition des dispositifs réglementaires et des matériaux dont les spécifications répondent aux normes (DTU)	Garantie de conformité Garantie des vices cachés
5	Mise en œuvre de l'installation d'assainissement non collectif	Installateur, entreprise de travaux	S'engage au respect des règles de l'art, de la réglementation en vigueur et des préconisations des fabricants	Garantie de parfait achèvement (1 an) Garantie de bon fonctionnement (2 ans) Garantie décennale (10 ans)
6	Contrôle de la mise en œuvre de l'installation d'assainissement non collectif	SPANC	Vérifie la conformité réglementaire de l'installation par rapport au projet déposé	
7	Entretien	Propriétaire de l'installation	Est responsable du bon fonctionnement de son installation et de son entretien	

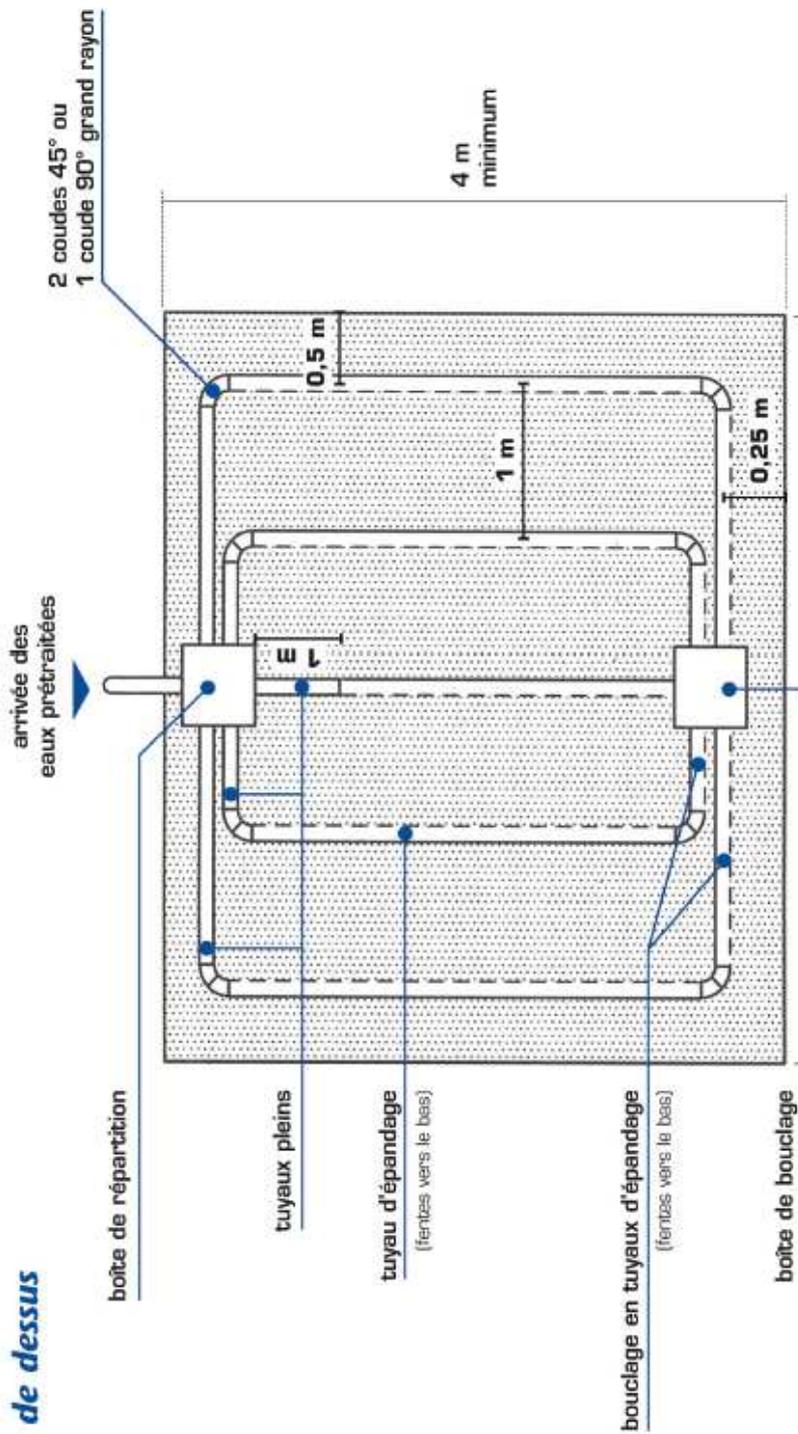
FICHE 3 : ELEMENTS DE CONCEPTION

- L'installateur doit avoir des notions générales :
 - de dimensionnement de l'installation et des ouvrages
 - d'implantation de l'installation et des ouvragespour avoir un regard critique
- Néanmoins, son rôle est de respecter l'étude de conception et l'avis de conformité réglementaire du SPANC

FICHE 4 : MISE EN OEUVRE

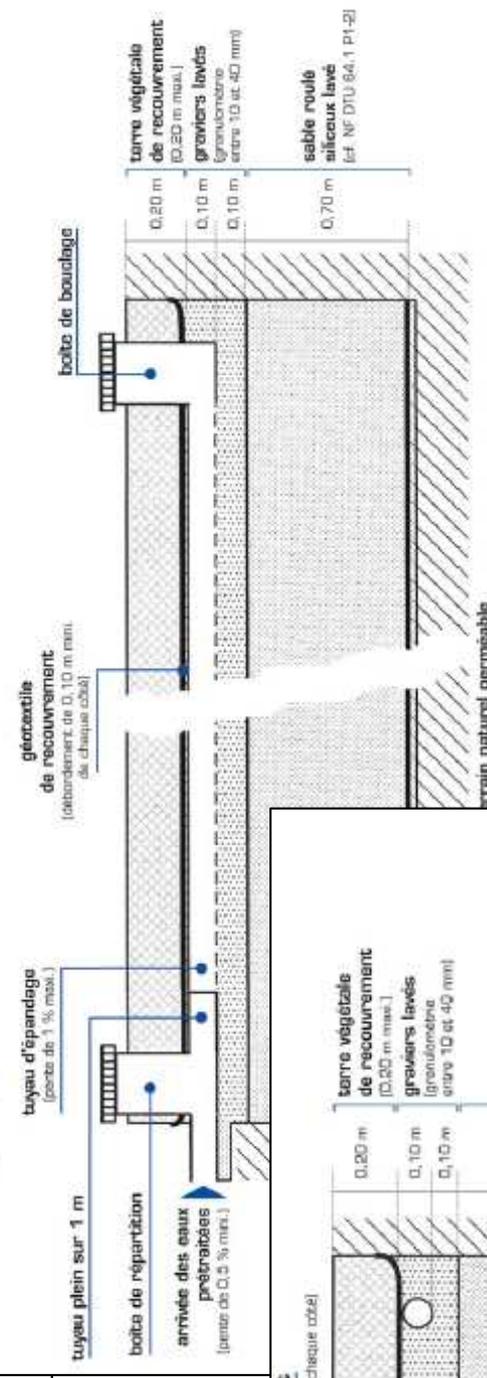
- C'est la mission de l'installateur, partie la plus détaillée
- Quelques schémas, informations réglementaires distinguées des règles de l'art par un code couleur pour chaque type de filière
- Ne se substitue pas au DTU et aux guides d'utilisation

vue de dessus

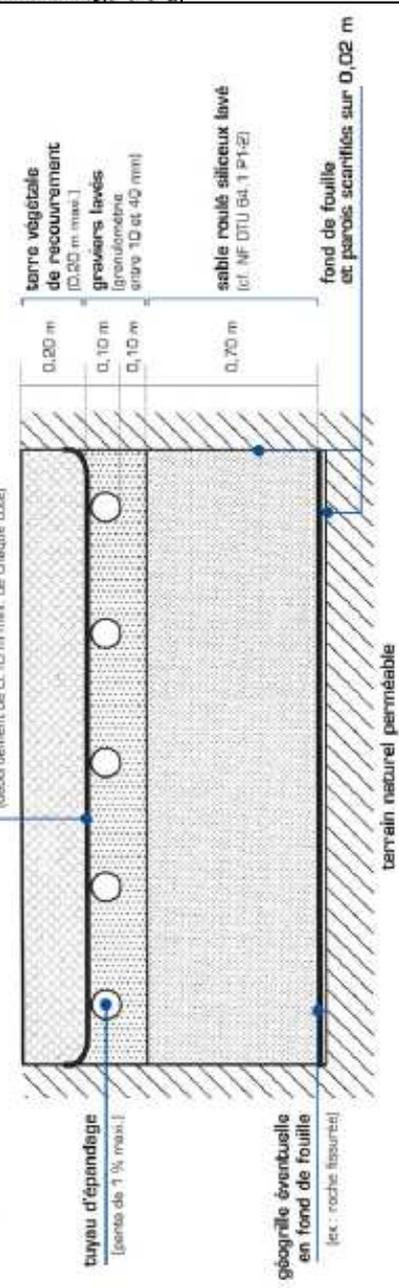


19 > 20
OCTOBRE
2016

coupe longitudinale



coupe transversale



géotextile éventuel en fond de fouille (ex : roche fissurée)

FICHE 5 : INSTALLER EN TOUTE SECURITE

- Volonté de faire quelques rappels de sécurité dans ce guide :
 - Réalisation de fouilles
 - Conduite et circulation d'engins
 - Manutention de charges
 - Risques spécifiques aux interventions sur des installations existantes
 - Port des équipements de protection individuelle

FICHE 6 : RELATION AU CLIENT

- Acteur de proximité en contact direct avec le maître d'ouvrage, devoir d'information et de conseil
- Quelques conseils sur des étapes essentielles :
 - Devis
 - Réception des travaux
 - Conseils sur l'entretien et la maintenance

ANNEXE A : Réception des travaux

ANNEXE A : Réception des travaux

Nom et coordonnées de l'entreprise :
.....

Nom et coordonnées du maître d'ouvrage :
.....

Procès-verbal de réception des travaux

Je, soussigné :
maître d'ouvrage, après avoir procédé à la visite des travaux d'assainissement non collectif en présence de l'entreprise citée ci-dessus, déclare que :

- la réception est prononcée sans réserve avec effet en date du :
- la réception est prononcée avec réserve avec effet en date du : assortie des réserves mentionnées dans l'état ci-dessous.

j'atteste avoir reçu les conditions d'usage et d'entretien de l'installation ainsi qu'un schéma coté de l'installation. Les garanties et le transfert de l'ouvrage prennent effet à compter de la signature du présent procès verbal.

État des réserves

Nature des réserves :

Travaux à exécuter :

Délais :

L'entreprise et le maître d'ouvrage conviennent que les travaux nécessités par les réserves ci-dessus seront exécutés dans un délai global de : à compter de ce jour.

Fait à :
le :
en exemplaires (dont un est remis à chacune des parties).

Signatures :
le maître d'ouvrage :
l'entreprise :

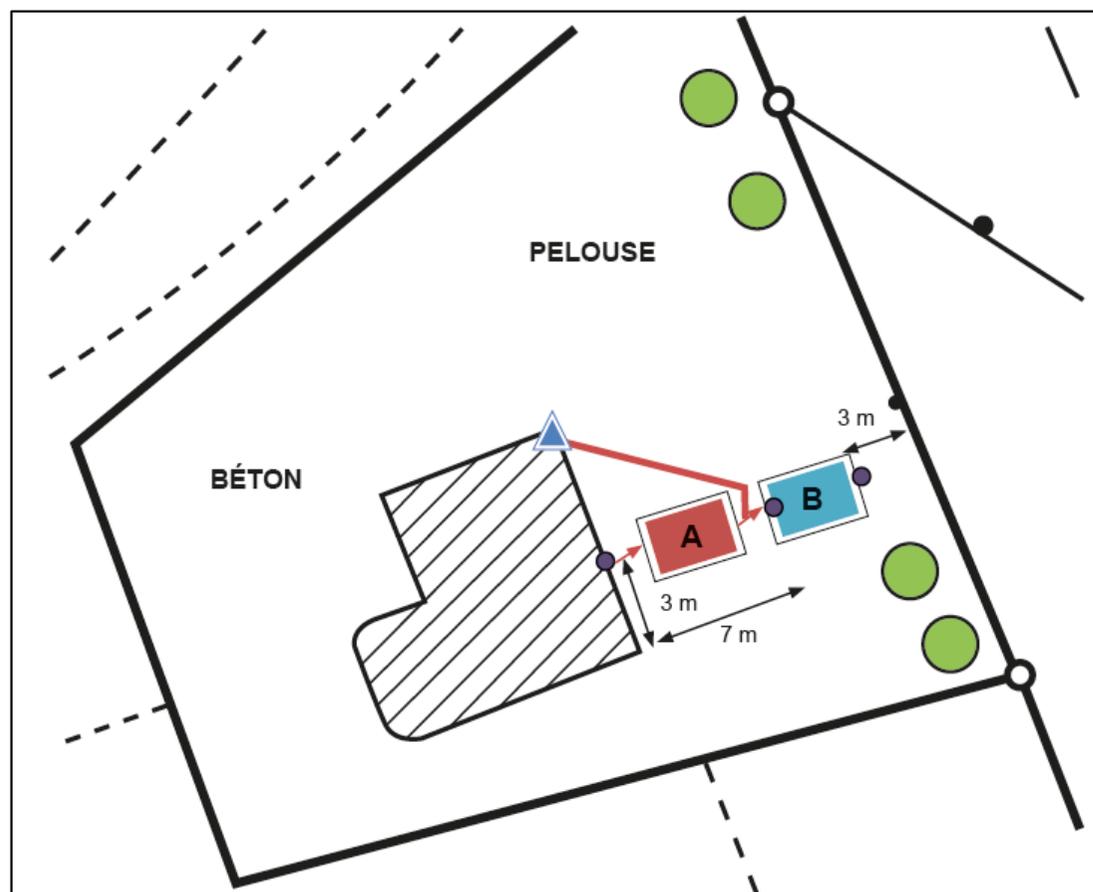
Procès-verbal de levée des réserves

Le maître d'ouvrage et l'entreprise, ci-contre désignés, constatent qu'il a été valablement remédié aux réserves mentionnées dans le procès-verbal de réception en date du

Fait à :
le :
en exemplaires (dont un est remis à chacune des parties).

Signatures :
le maître d'ouvrage :
l'entreprise :

ANNEXE B : Exemple de schéma de l'installation à fournir à l'issue des travaux



LÉGENDE TYPE

- Puits (distance de l'installation)
- Traitement primaire (par exemple FTE béton de 3 000 litres)
- Traitement secondaire (par exemple 3x20 m de tranchées d'épandage)
- Ventilation secondaire (extracteur statique ou éolien)
- Canalisation
- Té ou regard
- Bac dégraisseur (volume)
- Poste de relevage ou chasse
- Végétation
- Distance

AINTEREXPO

BOURG-EN-BRESSE - DÉPARTEMENT DE L'AIN

13^{es} assises nationales
DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

www.assises-anc.com

19 > 20
OCTOBRE
2016

POUR ALLER PLUS LOIN ...

- Les références réglementaires, normatives et techniques essentielles à l'activité de mise en œuvre en ANC

3.5. Etapes de publication du guide

- **V1 publiée en février 2016** sur le portail de l'ANC, diffusée par les réseaux du PANANC
- Consultation des réseaux des membres du GT
 - Retours positifs
 - Modification du guide suite à des propositions d'amélioration (infos sur postes de relevage, correction ventilation sur les schémas, référence au DTU sur la qualité des matériaux, modification du modèle de PV de réception)
- **V2 validée en septembre, prochainement sur le portail de l'ANC**

AINTEREXPO

BOURG-EN-BRESSE - DÉPARTEMENT DE L'AIN

13^{es} assises nationales DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

www.assises-anc.com

19 > 20
OCTOBRE
2016

Merci pour votre attention !

Ce guide sera prochainement publié sur le
portail interministériel de l'ANC :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Portail sur l'assainissement non collectif

RECHERCHER

OK

Usagers Collectivités Entreprises Réglementation Foire aux questions PANANC

ACTUALITÉS



Vidéo pédagogique
8 juin 2016

+ LIRE LA SUITE

Assainissement non collectif

Acheteur ou vendeur d'une maison, ce qu'il faut savoir

Si votre maison n'est pas reliée au réseau public de collecte des eaux usées communément appelé « tout-à-l'égout », vous devez avoir votre propre installation d'assainissement individuel (type fosse septique par exemple) et respecter certaines règles pour être en conformité avec la réglementation. En effet, les rejets d'eaux usées (toilettes, douches, eaux de cuisine...) peuvent présenter des risques pour l'environnement ou la santé des personnes si

SPANC

Assainissement non collectif
Guide d'aménagement des services publics de SPANC
C'est d'abord se connaître



VENUE IC

eaux usées
es puis n
rel tout en
que et l'en
ainissement
i appelé a
dividuel

Cerema

Études de sol à la parcelle : les enseignements d'une enquête nationale

Préambule

Sommaire

1. Introduction	2
2. Méthodologie	3
3. Résultats	4
4. Conclusion	5
5. Annexes	6
6. Bibliographie	7
7. Glossaire	8
8. Références	9
9. Remerciements	10
10. Synthèse	11